

Savez-vous que?

Savez-vous

que le SCFP a une Caisse de participation aux congrès et aux événements nationaux qui pourrait permettre à une personne déléguée de votre section locale de participer à notre congrès national?

Savez-vous

que, si vous êtes admissible, le SCFP national remboursera vos frais de déplacement et d'hébergement, vos frais quotidiens, vos droits d'inscription et votre salaire perdu pour un délégué?

Pensez-vous

que votre section locale n'a pas l'argent voulu pour envoyer une personne déléguée au congrès national?

Si oui, prenez le temps de lire les lignes directrices et les critères relatifs à la Caisse de participation aux congrès et aux événements nationaux ci-inclus et, si vous pensez être admissible, remplissez tout simplement le formulaire!

Vous aurez peut-être la chance de participer à une expérience extraordinaire à Toronto!

Une fois le formulaire de demande rempli, envoyez-le avec les documents requis avant le 9 juin et nous vous ferons savoir dès que possible si vous êtes admissible ou non.